



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en séance publique, Centre des Congrès, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	34	26	6	2

Secrétaire de séance : Toufik DRIF

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2020,

N°	Libellé	Rapporteur
302	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
303	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2021 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des Lotissements du Colombier et de Sellier	Le Maire
304	Finances – Budget principal de la Ville – Décision modificative n° 4 – Exercice 2020	Le Maire
305	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Décision modificative n°3 – Exercice 2020	Le Maire
306	Finances – Autorisation d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2021 Ville : budget principal, budgets annexes et budgets de la Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
307	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la Régie pour les budgets de l’eau potable et de l’assainissement collectif et modalités de remboursement	Le Maire
308	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement	Le Maire
309	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt pour l’opération Vierzon – Le Perdrier 3, Parc social public, acquisition en VEFA de 4 logements situés rue Henri Bergson – Demande de garantie communale à hauteur de 50 %	Le Maire
310	Direction Générale – SEM.VIE – Augmentation du capital social	Le Maire
311	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Mise à jour du schéma de distribution d’eau potable	Jill GAUCHER
312	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif des eaux usées – Mise à jour du schéma directeur d’assainissement des eaux usées	Jill GAUCHER
313	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Décision modificative n°2 – Exercice 2020	Jill GAUCHER
314	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif des eaux usées – Décision modificative n°2 – Exercice 2020	Jill GAUCHER
315	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Versement d’une subvention au CCAS	Jill GAUCHER
316	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2021 du budget de l’eau potable	Jill GAUCHER
317	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2021 du budget du service de l’assainissement collectif des eaux usées	Jill GAUCHER
318	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Fixation du prix de l’eau en 2021	Jill GAUCHER
319	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif – Fixation du montant de la redevance assainissement en 2021	Jill GAUCHER
320	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Convention de passage de canalisations sur les parcelles DO 363 et DO 364	Jill GAUCHER
321	Foncier – Promesse de bail emphytéotique avec Sun’R pour l’implantation d’un parc photovoltaïque sur les parcelles communales cadastrées EM 129 et 47 situées Chemin de la Jonchère	Jill GAUCHER
322	Foncier – Promesse de bail emphytéotique avec Sun’R pour l’implantation d’un parc photovoltaïque sur la parcelle communale cadastrée EM 102 située Chemin de la Jonchère	Jill GAUCHER
323	Services au public – Campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Vierzon – Convention de partenariat avec la fondation 30 millions d’amis	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
324	Centre Technique Municipal – Convention de servitude pour ancrage de signalisation verticale au profit de la Ville sur propriété privée avec les propriétaires de l'immeuble 20 rue de l'Étape	Franck MICHOUX
325	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la S.A. France Loire du logement situé 120 route de Puits Berteau (parcelle AE 82)	Franck MICHOUX
326	Foncier – Classement dans le domaine public communal des emprises de voirie rue Emile Daly et rue Pierre et Jean Serpaud – ZAC Sologne	Franck MICHOUX
327	Politique de la Ville – Contrat de Ville – Attribution de subventions	Franck MICHOUX
328	Affaires scolaires – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicitée par la commune de Bourges pour l'année 2019/2020	Toufik DRIF
329	Association – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
330	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
331	Ressources Humaines – Adhésion à l'association de prévention et santé au travail du Cher (A.P.S.T. 18)	Solange MION
332	Sports – Avance de subvention de fonctionnement 2021 aux associations sportives des S.A.V. Rugby, Vierzon Football Club et les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	Wendelin KIM
333	Sports – Convention entre la Ville et l'association Amaury sport organisation	Wendelin KIM

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2020

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/302 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des aides à la transmission ou à la création de commerce de proximité, une convention de mécénat, des ouvertures de lignes de trésorerie, de demande de subventions, de convention de partenariat et divers marchés.

20/303 FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, DES LOTISSEMENTS DU COLOMBIER ET DE SELLIER

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la foire et salons, des lotissements du Colombier et de Sellier,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 abstention par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/304 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – EXERCICE 2020

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal de la Ville de l'exercice 2020.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 abstention par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/305 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2020

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab de l'exercice 2020.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/306 FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 VILLE : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS DE LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire, en 2021, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2020 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/307 FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 300.000,00 € au budget de l'eau et de 300.000,00 € au budget de l'assainissement collectif,
- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,
- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/308 FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2021,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'A.C.S.E. à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/309 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION VIERZON – LE PERDRIER 3, PARC SOCIAL PUBLIC, ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS RUE HENRI BERGSON – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50 %

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/310 DIRECTION GÉNÉRALE – SEM.VIE – AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'augmentation de capital social de la SEM.VIE dans laquelle la participation de la Ville de Vierzon est au maximum à 130 000 € et sera inscrite au budget sur deux exercices 50 % en 2020 et le solde en 2021,
- d'approuver la composition du Conseil d'administration de la SEM.VIE,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte utile et notamment les statuts,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/311 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – MISE À JOUR DU SCHÉMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma de distribution d'eau potable dans le cadre du système d'information géographique de la Régie des Eaux.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/312 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans le cadre du système d'information géographique de la Régie de l'Assainissement collectif des eaux usées.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/313 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2020

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'eau potable pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/314 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2020

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'assainissement pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/315 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'allouer une subvention de 35 000,00 €, au CCAS afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leurs factures de consommation d'eau potable et/ou de traitement des eaux usées relatives à l'année 2020,

- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable article 6743 pour 17 500,00 € et au budget annexe de l'assainissement article 6743 pour 17 500,00 €.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/316 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 du budget du service de l'eau potable,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 voix contre : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/317 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 du budget du service de l'assainissement collectif des eaux usées,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 voix contre : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/318 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DU PRIX DE L'EAU EN 2021

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/90 du 12 avril 2018,
- d'approuver l'augmentation progressive de la part communale du prix de l'eau de 2 %,
- de fixer la part communale du prix de l'eau pour l'année 2021 à 1,42 € HT/m³,
- de fixer à 0,06 € HT/m³ la redevance « préservation de la ressource »,
- de fixer à 52,00 € HT le droit d'accès au service de l'eau potable,
- de fixer le tarif des abonnements annuels en tenant compte du diamètre du compteur comme suit :

- abonnement pour un compteur de diamètre 15 mm : 25,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 20 mm : 28,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 30 mm : 42,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 40 mm : 61,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm : 110,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 65 mm : 178,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 338,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 338,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 100 mm : 565,00 € HT,

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 voix contre : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/319 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN 2021

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°10/383 du 16 décembre 2010,
- d'approuver l'augmentation de la redevance assainissement de 2 %,
- de fixer la redevance assainissement pour l'année 2021 à 1,83 € HT/m³.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET.

5 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ).

5 voix contre : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/320 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATIONS SUR LES PARCELLES DO 363 ET DO 364

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée pour le passage en terrain privé d'une canalisation d'eau potable et d'une canalisation d'eaux usées nécessaires respectivement à l'alimentation en eau potable et à la collecte des eaux usées,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/321 FONCIER – PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES EM 129 ET 47 SITUÉES CHEMIN DE LA JONCHÈRE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la commune et la société Sun'R en vue de l'étude de faisabilité et la promesse de bail emphytéotique pour le projet d'installation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles communales cadastrées section EM n° 129 et EM n° 47 d'une contenance totale de 4ha 42a 58ca, situées chemin de la Jonchère,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention passée pour une durée de 5 ans, étant précisé que la mise à disposition des terrains communaux est consentie à titre gratuit.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/322 FONCIER – PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE EM 102 SITUÉE CHEMIN DE LA JONCHÈRE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la commune et la société Sun'R en vue de l'étude de faisabilité et la promesse de bail emphytéotique pour le projet d'installation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle communale cadastrée section EM n° 102 d'une contenance de 85a 10ca, située chemin de la Jonchère,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention passée pour une durée de 5 ans, étant précisé que la mise à disposition du terrain communal est consentie à titre gratuit.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/323 SERVICES AU PUBLIC – CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la poursuite de la gestion de la population de chats errants par la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la commune cofinancées par la Ville de Vierzon et la Fondation 30 millions d'Amis, à hauteur de 50 % chacune,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Vierzon et la "Fondation 30 millions d'Amis au titre de l'année 2021.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/324 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CONVENTION DE SERVITUDE POUR ANCRAGE DE SIGNALISATION VERTICALE AU PROFIT DE LA VILLE SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE 20 RUE DE L'ÉTAPE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de servitude de signalisation verticale avec les propriétaires concernés au profit de la Commune de Vierzon visant à reconnaître l'existence des ancrages sur la façade des immeubles et à définir les conditions de leur entretien, réfection ou suppression,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention passée entre la Ville et ces propriétaires pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/325 FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA S.A FRANCE LOIRE DU LOGEMENT SITUÉ 120 ROUTE DE PUITS BERTEAU (PARCELLE AE 82)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la S.A. France Loire, du logement situé 120 route de Puits Berceau, à Vierzon (parcelle cadastrée section AE n°82).

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/326 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES EMPRISES DE VOIRIE RUE EMILE DALY ET RUE PIERRE ET JEAN SERPAUD – ZAC SOLOGNE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées non bâties constituant l'emprise des rues Emile Daly et Pierre & Jean Serpaud, à Vierzon, cadastrées section AL numéros 327, 349, 323, 325, 329, 338 et 431,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/327 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'octroyer une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association LAASSO au titre des actions 2020 du Contrat de Ville,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget fonction sous fonction 523 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/328 AFFAIRES SCOLAIRES – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉE PAR LA COMMUNE DE BOURGES POUR L'ANNÉE 2019/2020

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 465,56 € la participation de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de deux enfants scolarisés sur la commune de Bourges au titre de l'année 2019/2020,
- d'imputer la dépense correspondante au budget, fonction/sous-fonction 22 article 65753.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/329 ASSOCIATION – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 1 730 € à l'association Foyer Sainte-Marcelle pour lui permettre de couvrir les frais correspondant aux charges locatives et plus particulièrement aux dépenses d'énergie du local que la ville met à la disposition de l'association depuis le 1er décembre 2010, d'une superficie de 200 m², au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à la ville, situé au 10 rue Anatole France, afin qu'elle puisse y tenir ses activités dans de bonnes conditions,
- 960 € à AFADO 18,
- 800 € à la Palette du Monde,
- 500 € à L'université populaire,
- 500 € à la Chorale municipale Marcel BALICHON,
- 400 € à L'ANACR,
- 150 € à L'île O Artistes.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 5 040 € sur les crédits ouverts au budget 2020 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 non participation au vote : M. DUPIN, Mme RENARD.

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/330 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/331 RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU CHER (A.P.S.T.18)

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer le bulletin d'adhésion à intervenir avec l'Association de Prévention et Santé au Travail du Cher (A.P.S.T. 18),
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction 0/sous-fonction 020 – article 64750.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/332 SPORTS – AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES S.A.V. RUGBY, VIERZON FOOTBALL CLUB ET LES PRÉDATEURS DE VIERZON ROLLER HOCKEY

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer :

- à l'association des " S.A.V. Rugby " une avance sur la subvention de fonctionnement 2021, d'un montant de 30 000 €,
- à l'association " Vierzon Football Club " une avance sur la subvention de fonctionnement 2021, d'un montant de 42 000 €,
- à l'association " Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey " une avance sur la subvention de fonctionnement 2021, d'un montant de 25 000 €,

- d'approuver les avenants n° 1, avec les associations des " S.A.V. Rugby " et " Vierzon Football Club " et l'avenant n°2, avec " Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey ", ci-annexés, ayant déjà perçu, en 2020, une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits avenants,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2020, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

20/333 SPORTS – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION AMAURY SPORT ORGANISATION

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention jointe en annexe, prévoyant les conditions dans lesquelles la ville accueillera le Tour de France, les conditions dans lesquelles la ville se voit concéder par ASO l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de collectivité hôte du Tour de France ainsi que les obligations mises à la charge des parties,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. BERNAGOUT, Mme RENARD, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. AAD (donne pouvoir à M. RENÉ), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, Mme CHARMONT.

Fait à VIERZON, le 18 décembre 2020

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written over the right side of the official seal.

Nicolas SANSU